

Note de présentation du budget primitif 2026 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité
 - iv. La reprise du résultat

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget primitif 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 4 672 564.48€

- Section d'investissement : 3 175 184.09 €

Le budget primitif 2026 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 1 486 836.48€
- Un résultat d'investissement (excédent) reporté de : 509 786.42€

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 672 564.48€

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 150 100€, elles sont en augmentation par rapport aux prévisions 2025 (1 110 920 €) pour tenir compte notamment de la régularisation des charges liées aux logements de l'impasse Grand Cour (qui sera compensée par une recette), mais aussi de la réfection du terrain de football ou encore de la possible inflation compte tenu du contexte international avec l'envolée du prix des carburants. L'augmentation des prix des repas au restaurant scolaire dont les prix sont révisés chaque année est également intégrée ainsi que la hausse des coûts de la maintenance des bâtiments.

Les prévisions pour les autres postes de dépenses sont relativement stables.

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 781 000 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2025 (budgétisé : 1 761 000€ - réalisé 1 722 639.38€). Le budget tient compte

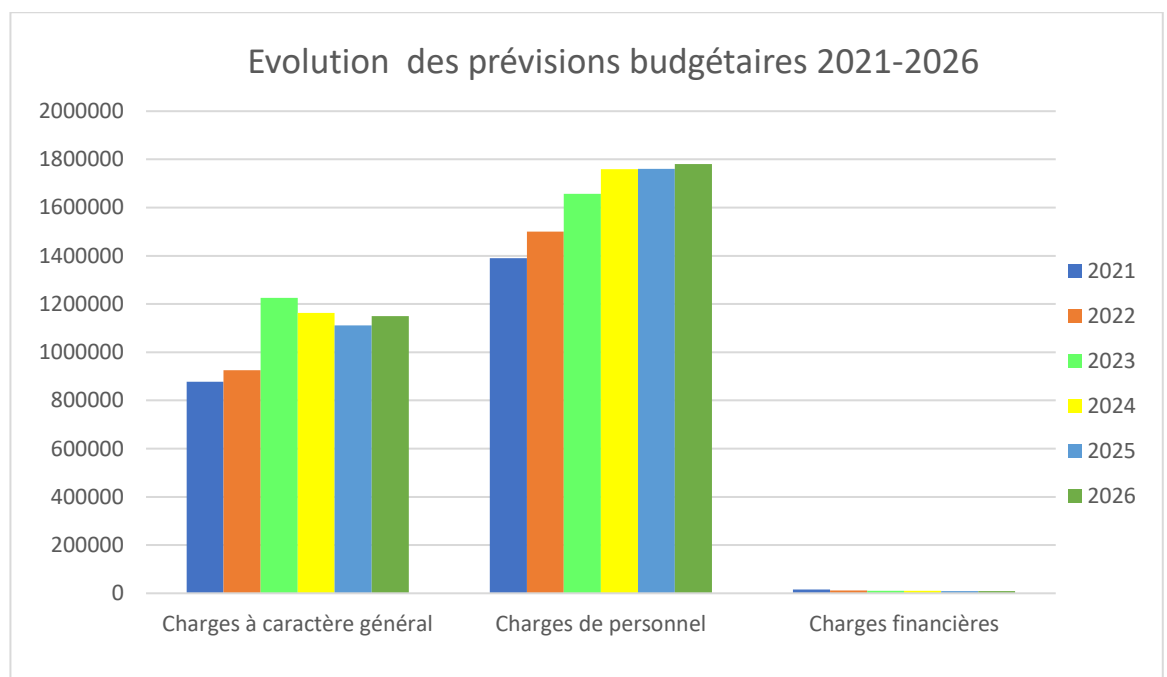
du relèvement des cotisations retraite. Le glissement vieillesse technicité sera compensé par le non remplacement d'un agent parti en retraite sur une partie de l'année.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en légère augmentation : 250 809 € (221 300€ en 2025), elles tiennent compte de l'évolution des indemnités versées aux élus et révisées dans le cadre de la loi portant création d'un statut de l' élu local, d'une augmentation de la subvention versée au CCAS et d'une subvention exceptionnelle qui sera versée à Saint Vincent de Paul dans le cadre de leur déménagement.

iv. Les charges financières

Les charges financières sont stables (9 100 € en 2026, contre 9030€ en 2025).



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

En raison d'une modification des imputations comptables des aides provenant de la Caisse d'allocations familiales pour la crèche et le centre de loisirs, qui apparaissent désormais au compte 747888, les produits des services apparaissent en forte baisse, mais ils sont en réalité quasiment stables. Une légère diminution a été inscrite pour tenir compte de l'arrêt de l'étude surveillée (Prévision 2026 : 386 000 €, prévision 2025 : 606 200 €).

ii. Les dotations de l'Etat

Pour la raison invoquée ci-dessus liée au changement d'imputation comptable des aides de la CAF, les prévisions budgétaires liées aux dotations de l'Etat apparaissent en forte augmentation. En neutralisant ce transfert de compte, elles sont en réalité en légère baisse. Si la DGF est quasiment stable et la dotation de solidarité rurale en légère hausse, une baisse importante devrait impacter la DRCTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle comme ce fut déjà le cas en 2025 ; (prévision 2026 : 909 780.00€, prévision 2025 : 709 650.00 €).

iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières de 0.8%.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	Bases 2025	Bases 2026	2025	2026
Taxe d'habitation	45900	36300	12.44%	12.44%
Taxe foncière (bâti)	4132000	4181000	44.73 %	44.73 %
Taxe foncière (non bâti)	70700	62900	40.22 %	40.22%

Le produit attendu s'élève à 1 350 702 € en 2026 (1 336 562.00€ perçu en 2025).

L'accise sur l'électricité a été ajustée par rapport aux recettes réelles de l'année passée. La consommation d'électricité en France est stable en 2025 après une forte baisse en 2022-2023.

Les prévisions budgétaires sont donc pour 2026 de 1 410 702.00 €, contre 1 418 000.00 € en 2025

iv. La reprise du résultat 2025

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2025 pour un montant de 1 486 836.48 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 3 175 184.09 €

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'immobilisations incorporelles et subventions d'équipement

Ces dépenses s'élèvent à 1 530 000€. Elles correspondent au début des études sur la réhabilitation ou le transfert de l'école élémentaire et au versement de fonds de concours à la Métropole Rouen Normandie pour la Rue du Bois d'Ennebourg et l'aménagement de la Place de la salle polyvalente.

ii. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (647 853.41 €) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont la réfection du sol sportif de la salle des sports N°1, le désamiantage et la démolition des anciens préfabriqués et locaux de Saint Vincent de Paul, la création d'un escalier de secours à la Mairie, la mise aux normes de la crèche, la rénovation des murs de l'Eglise, l'acquisition de matériel pour les services techniques (autoportée et camion), le changement des ordinateurs de la salle informatique de l'école élémentaire.

iii. Les investissements en cours

Les investissements porteront sur la rénovation énergétique de la salle des sports (solde des avenants) ;

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement.

La commune devrait bénéficier de 35 000.00 € de FCTVA. La commune pourra également bénéficier d'une subvention pour la mise aux normes de la Crèche.

La Commune bénéficiera également de la vente d'un logement Rue de l'Anneau.

IV. La dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 684 750€ ;

L'annuité de la dette s'élève en 2026 à 70 385.30€.